

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1111 attribuant des secours à :

n° 1111

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 novembre 1951

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro

1 janvier 1952

TEXTE INTÉGRAL

Des secours sont attribués, pour l'année 1951, aux personnes dont les noms suivent: Abdillahi Abdi, Somali Abéraoual Rer Samatar, ancien policier, secours de trois mille francs (3.000 fr.) ; Aïcha Ali Dirie, Somalie Darotj-Doulbahanté, veuve de Farah Abdi, ancien combattant, secours de trois mille francs (3.000 fr.) ; Ardo Aouale, Somalie Abéraoual, veuve de Hassan Charmack, policier, secours de deux mille quatre cents francs (2.400 fr.) ; Tolmone Aw-Mohamed, Somalie Gadabourcy, veuve d'Omar Bouni, ancien combattant, secours de trois mille francs (3.000 fr.) ; Gaybo Warsama, Somalie Darod, veuve d'Ali Roble Saïd, ex-patron de vedette, secours de deux mille francs (2.000 fr.) ; Aïcha Djama, Somalie Darod Bartireh, veuve, d'Aden Mohamed, employé aux Travaux publics, secours de trois mille francs (3.000 fr.) ; Fatma Djama, Somalie Abéraoual, veuve d'Ali Waberi, ancien combattant, secours de deux mille francs (2.000 fr.) ; Dirieh Abdi, Somali Habar-Jalo, ancien milicien, secours de quatre mille francs (4.000 fr.). Chacune de ces sommes sera payée globalement, et imputée au budget de la Côte Française des Somalis, exercice 1951, chapitre XIII, article 1er, rubrique 2.